



L'Union Romaine a été fondée en 1900, mais elle n'est pas le fait d'une génération spontanée. Elle a été appelée par des circonstances favorisantes et a trouvé, pour se réaliser, des coopérations généreuses et persévérantes.

A la base de l'héritage reçu existe la mystique d'unité : « Soyez unies ensemble d'un seul cœur et d'une seule volonté » lisons-nous dans le dernier Avis de Sainte Angèle. Tout au long des années, le germe d'unité et même le désir de rassemblement étaient restés vivants.

Depuis leur transformation en Ordre religieux, des Ursulines avaient désiré l'union ; ainsi, Antoinette Micolon, fondatrice de la Congrégation de Tulle, écrivait en 1620 : « Je ne cessais de travailler à l'union de nos maisons. »

Vingt ans plus tard, Marie de l'Incarnation Martin Guyart, première missionnaire en Nouvelle France, affirmait : « Travailler pour l'union des ursulines est l'unique motif capable de me décider à quitter le Canada. »

Perrette de Bermond, fondatrice de Saint-Chamond en 1613 et de Moulins en Bourbonnais en 1616, a comme nous le disent les Chroniques, un penchant très marqué pour l'union avec la Congrégation de Paris et un grand désir de faire l'unité de l'Ordre entier dans cette union.

Mais le temps de l'union n'était pas encore venu. Les maisons avaient été effectivement isolées pendant plusieurs siècles et pour un échange entre elles, il faudra attendre la moitié du XVIIIème siècle. C'est précisément autour d'Angèle Merici et de sa cause de béatification que va commencer le rapprochement de ses filles.

Des circonstances historiques vont accélérer le mouvement qui aboutira en 1900 à la création de l'Union Romaine approuvée par le pape **le 28 Novembre 1900**.

Le monastère des ursulines de Rome est fondé en 1688 par la congrégation des ursulines de Bordeaux, puis en 1718, le monastère de Calvi dell'Umbria. Après l'unification de l'Italie, de nombreuses propriétés religieuses sont confisquées et contraints à la fermeture. L'accueil des novices étant interdite, les deux monastères sont obligés de demander l'aide des ursulines de Blois pour recevoir leurs candidates et les former, mais les normes canoniques ne permettaient pas aux ursulines cloîtrées, organisées en maisons autonomes, de faire le noviciat dans des monastères autres que le leur.

Pour cette raison, le pape Léon XIII, en 1878, décrète l'union des maisons de Blois, Rome et Calvi. Le pape conseille également que tous les monastères de l'ordre soient réunis en une seule congrégation centralisée, sous l'autorité d'une supérieure générale, résidant à Rome.

Le 29 juillet 1899, le cardinal Vannutelli, par ordre du pape, écrit une lettre à tous les évêques où il y a des monastères d'ursulines pour inviter les religieuses à se joindre au même institut.

Le 15 novembre 1900, les déléguées de 71 Monastères d'Ursulines se rencontrent à Rome, 63 choisissent le 21 novembre suivant de rejoindre l'Union.